



PROGRAMME DE FORMATION PERMIS AM

OBJECTIFS Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de 2 ou 3 roues à moteur de cylindrée inférieure à 50 cm²

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS Avoir 14 ans et avoir passé l'ASSR 1, ASSR 2 ou l'ASR.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Méthodes actives adaptées à la formation des adultes. Salle de cours équipée de moyens multimédias. Véhicules de la catégorie 2 ROUES cylindrée inférieure à 50 cm² adapté à l'enseignement.

Fiche de suivi d'apprentissage.

Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 20 personnes
Leçon pratique pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME La formation s'organise autour de 3 thèmes d'enseignements suivants : Formation pratique hors circulation/ en circulation/ sensibilisation aux risques

- La formation pratique hors circulation doit permettre l'acquisition des compétences et connaissances suivantes :

- Equipements indispensables Connaissance des principaux organes du véhicule
- Maîtrise technique du véhicule hors circulation
- La formation en circulation doit permettre de connaître L'utilité et le respect des règles, de l'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers, des facteurs et de la prise de conscience des risques
- Sensibilisation aux risques : Risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux accidents les caractéristiques les impliquant/ la vitesse et ses conséquence/ le comportement du conducteur...
- MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS Évaluations continues et de synthèse correspondant au niveau de compétences visées au programme
- SANCTION VISÉE Permis de conduire de la catégorie AM (sans examen)
- DURÉE DE LA FORMATION Obligation légale : 2H de formation théorique et 6 h de formation pratique , déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne

COURS EXPLIQUES :

Mardi de 18h à 19h et de 19h à 20h
Jeudi de 19h à 20h et de 20h à 21h

BUREAU OUVERT :

Mardi, Jeudi de 10h à 13h et de 15h à 19h
Mercredi, Vendredi de 15h à 19h
Samedi de 10h à 13h et de 15h à 18h

Agrément E 1709400100

SAS au capital de 5 000,00 € - RCS Créteil B 825 128 648 - N° SIREN : 825 128 648 N° TVA intracommunautaire : FR82 825128648 - code APE Entreprise (NAF) : 8553Z